

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE
Office des Céréales

AVIS

Dans le cadre d'actualisation de la liste des fournisseurs des céréales importées, l'Office lance le présent avis, pour permettre à toute personne morale ou physique, ayant au moins deux (02) ans d'ancienneté, de s'inscrire à ladite liste.

Les intéressés désirant participer aux Appels d'Offres Restreints sont invités à adresser leurs dossiers dans une enveloppe fermée, libellé au nom de madame la Présidente Directrice Générale de l'Office des Céréales 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

**A NE PAS OUVRIR : DOSSIER D'INSCRIPTION A LA LISTE DES
FOURNISSEURS DES CEREALES IMPORTEES**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Fiche de renseignements à télécharger du site web de l'Office des Céréales **www.oc.com.tn** ou à retirer auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés à l'office, dûment remplie, signée et portant le cachet de participant.
- Les états financiers **audités** (bilan et état de résultat accompagné de la lettre de reviseur de comptes) pour les deux dernières années en langue française.
- Un certificat de non-faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie.
- Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine, pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie.
- Cahier des prescriptions générales pour l'importation des céréales à télécharger du site web de l'Office des Céréales **www.oc.com.tn** ou à retirer auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés à l'office, signé et portant le cachet de participant.

REMARQUE

La date limite pour la réception des offres est fixée au **26 FEVRIER 2024 à 17 H 00**.

Les candidats ne peuvent participer aux appels d'offres restreints lancés par l'office qu'après étude et approbation des dossiers par la commission interne de contrôle des marchés de l'Office de céréales, et après réception de la décision de ladite commission.